



# SPECIAL

# 11 – 13 ans

## DOSSIER D'INSCRIPTION

2018 - 2019

**SERVICE ENFANCE JEUNESSE  
EDUCATION**

TEL . 05 55 80 00 17  
Place de la Mairie  
23 000 SAINTE FEYRE

**A RETOURNER UNIQUEMENT  
EN MAIRIE OU A L'ACCUEIL  
DE LOISIRS**

**RETROUVEZ**

Toutes les infos sur notre site internet :  
[www.sainte-feyre.fr](http://www.sainte-feyre.fr) rubrique  
« ENFANCE - JEUNESSE »

**RETOUR à la SEMAINE de 4 JOURS**

**MODALITE**

**D'INSCRIPTION** : Il est impératif de compléter le dossier administratif même si la famille n'a pas de besoin immédiat.

**Le dossier administratif**

« famille » est commun aux services suivants : Accueil de Loisirs les mercredis, les vacances scolaires et les Mini-Séjours. Ce dossier est à remplir chaque année.

**Les documents sont**

**OBLIGATOIRES.** Tout dossier incomplet sera retourné. En cas de non respect de cette formalité, l'enfant ne pourra être accueilli dans aucune structure. Aucune inscription ne sera prise en compte tant que le dossier administratif sera incomplet.

**Une pré inscription aux accueils est nécessaire et OBLIGATOIRE :**

Cette inscription que vous retrouvez sur la fiche de renseignement n'est pas définitive. Elle permet d'enregistrer votre enfant sur le fichier administratif.



# DOCUMENTS A FOURNIR

## POUR UNE INSCRIPTION :

- Dossier administratif « famille » complété
- Une fiche d'inscription par enfant
- **Attestation CAF (le service CAFPRO nous permet d'obtenir le quotient familial) ou MSA de quotient familial,**
- Les aides aux loisirs (Pass Temps Libre de la CAF),
- Attestation d'assurance en responsabilité civile et numéro de contrat
- Dernier avis d'imposition pour toute personne non allocataire CAF
- En cas de garde alternée : les deux derniers avis d'imposition et copie du jugement de garde
- Attestation d'assurance en responsabilité civile
- Approbation du règlement intérieur.
- Un RIB pour les prélèvements

*En l'absence de l'un ou l'autre de ces documents le tarif le plus élevé sera appliqué.*



## DATES LIMITES D'INSCRIPTION

Pour inscrire votre enfant de façon permanente ou occasionnelle, il est **impératif** de déposer au préalable soit au centre de loisirs, soit en Mairie le dossier d'inscription dûment rempli, avant le 1<sup>er</sup> juillet, et au plus tard la première fois où vous emmenez votre enfant sur l'un des services d'accueils. Ce dossier d'inscription est à retirer à l'accueil de Loisirs.

**Pour une inscription occasionnelle, les inscriptions doivent être effectuées au plus tard le vendredi pour la semaine qui suit.**

Ces impératifs doivent être respectés pour nous permettre d'accueillir vos enfants dans le respect de la législation en vigueur notamment en matière de taux d'encadrement. Aucune inscription ne sera prise par téléphone.

## ANNULATION

Toute **inscription est considérée comme ferme et définitive** le vendredi qui précède la semaine et sera facturée en conséquence sauf présentation d'un certificat médical au nom de l'enfant ou en cas de raison majeure formulée par écrit sous 48 heures, laissée à l'appréciation de la municipalité.

Les choix formulés sur la fiche d'inscription « Enfant » sont valables pour toute l'année scolaire. En cas de modification en cours d'année, merci de prendre contact avec l'accueil de loisirs.

## SERVICE EN LIGNE

Il se compose d'un :

-site internet [www.saintefeyre.fr](http://www.saintefeyre.fr) permettant d'accéder aux informations « Enfance / Jeunesse »,

-d'un espace famille (espace privé) accessible via le site internet de la ville à l'aide de vos identifiants figurant sur la facture.

# ACCUEIL DE LOISIRS DE SAINTE FEYRE

Le centre de loisirs accueille les enfants âgés de 3 à 13 ans. Il fonctionne tous les mercredis de 7h15 à 18h30 et pendant les vacances scolaires de 7h30 à 18h30 (Fermeture vacances de Noël). Entre 25 à 35 enfants en moyenne fréquentent cette structure.

## HORAIRES DE FONCTIONNEMENT

- **Pendant les Vacances :**
- 7H30 à 9H30 accueil des enfants
- 7H15 à 9H30 accueil des enfants
- 9H30 à 12H00 : Activités
- 12H00 à 13H00 : repas
- 13H00 à 13H30 : accueil/départ des enfants
- 13H30 à 17H00 : Activités
- 17H00 à 18H30 : départ des enfants, temps d'accueil
  
- **Les Mercredis :**
- 7H15 à 9H30 accueil des enfants
- 9H30 à 12H00 : Activités
- 12H00 à 13H00 : repas
- 13H00 à 13H30 : accueil/départ des enfants
- 13H30 à 17H00 : Activités
- 17H00 à 18H30 : départ des enfants, temps d'accueil

Vous pouvez inscrire votre enfant en demi-journée (le matin ou l'après midi).  
Dans ce cas, les départs et arrivées s'effectuent à 12H00 – Entre 13H00 et 13H30

## PUBLIC ACCUEILLI :

L'Accueil est ouvert aux enfants de 3 à 13 ans.  
Les enfants sont répartis en 2 groupes d'âges :  
Les 3-5 ans Les 6 - 13ans

## L'EQUIPE D'ANIMATION :

Elle se compose d'une équipe de direction titulaire du BPJEPS et du BAFD et d'animateurs. Chaque groupe d'âge est encadré par des animateurs titulaires ou stagiaire du BAFA (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur) et selon les taux d'encadrement fixés par le Ministère de la Jeunesse et des Sports.

## LES ACTIVITES PROPOSEES :

Les activités proposées s'inscrivent dans des projets d'animation en accord avec le projet pédagogique du centre de loisirs qui défend trois grandes finalités : le respect, l'autonomie et la socialisation. Les activités sont menées dans le respect du rythme, des besoins et des envies de chaque enfant. Elles ont, entre autres, pour objectif : de répondre aux besoins artistiques, sportives et culturels des enfants accueilli.

## INSCRIPTIONS :

Pour inscrire un enfant à la restauration scolaire, il est **impératif** de remplir préalablement le dossier d'inscription et de le retourner à la Mairie.  
Une préinscription aux activités sera disponible pour chaque période de fonctionnement des vacances, des mercredis à rendre sur l'Accueil de Loisirs.

Toutes **inscriptions aux sorties spécifiques** sera effectuées sur l'Accueil de Loisirs **une semaine avant la période concernée**, après vérification des places disponibles. ATTENTION, il ne sera pas autorisé d'effectuer une inscription par mail ou par téléphone.

## LES TARIFS :

Le tarif pour les Sainte Feyrois est calculé en fonction du quotient familial disponible sur CAFPRO ou établi à partir de l'avis d'imposition. Dans ce cas le calcul est effectué en Mairie. Le paiement s'effectue en espèces, chèque bancaire dès réception de la facture auprès de la perception de Guéret. Vous pouvez également opter pour le prélèvement automatique.

- Le tarif du matin comprend la demi-journée et/ou le déjeuner
- Le tarif de l'après midi comprend la demi-journée et/ou le déjeuner et le goûter
- Le tarif journalier comprend la journée, le déjeuner et le goûter.

## ASSURANCE :

Nous vous recommandons de souscrire un contrat d'assurance (familial ou individuel) intitulé garantie corporelle pour votre enfant. Une attestation est à transmettre lors de l'inscription.



## Vacances scolaires 2018-2019

	<b>Zone A</b>	<b>Zone B</b>	<b>Zone C</b>
<b>Rentrée scolaire 2018</b>	Jour de reprise : <b>lundi 3 septembre 2018</b>		
<b>Vacances de la Toussaint 2018</b>	Fin des cours : <b>samedi 20 octobre 2018</b> Jour de reprise : <b>lundi 5 novembre 2018</b>		
<b>Vacances de Noël 2018</b>	Fin des cours : <b>samedi 22 décembre 2018</b> Jour de reprise : <b>lundi 7 janvier 2019</b>		
<b>Vacances d'hiver 2019</b>	Fin des cours : <b>samedi 16 février 2019</b> Jour de reprise : <b>lundi 4 mars 2019</b>	Fin des cours : <b>samedi 9 février 2019</b> Jour de reprise : <b>lundi 25 février 2019</b>	Fin des cours : <b>samedi 23 février 2019</b> Jour de reprise : <b>lundi 11 mars 2019</b>
<b>Vacances de printemps 2019</b>	Fin des cours : <b>samedi 13 avril 2019</b> Jour de reprise : <b>lundi 29 avril 2019</b>	Fin des cours : <b>samedi 6 avril 2019</b> Jour de reprise : <b>mardi 23 avril 2019</b>	Fin des cours : <b>samedi 20 avril 2019</b> Jour de reprise : <b>lundi 6 mai 2019</b>
<b>Pont de l'Ascension 2019</b>	Fin des cours : <b>mercredi 29 mai 2019</b> Jour de reprise : <b>lundi 3 juin 2019</b>		
<b>Grandes vacances 2019</b>	Fin des cours : <b>samedi 6 juillet 2019</b>		